



Permis de conduire étranger

Par **Lili06680**, le **22/04/2017** à **22:08**

Bonjour,
Depuis 1994 je suis en France, en 1997 j'ai eu mon
Titre de séjour, en 2004 je suis rentrer en Tunisie
pour passer mon permis mais en venant en France
je ne l'ai pas échangé et entre 2009 et 2010
j'ai eu la nationalité Française et depuis tout ce temps
je conduisais avec le permis Tunisien.
Je peux changer mon permis en France ?
Ou je peux passer mon permis en Algérie
(Je reste 6 mois là-bas)
Merci d'avance j'ai besoin d'aide au plus vite parce que
je ne peux plus rouler avec mon permis tunisien suite à
un contrôle.

Par **morobar**, le **23/04/2017** à **08:06**

Bonjour,
Vous pouvez aussi vous présenter à l'examen du permis, sans obligation de détenir le livret
d'apprentissage, ni d'effectuer les 20 heures de conduite o obligatoires.

Par **le semaphore**, le **23/04/2017** à **08:42**

Bonjour

Votre permis Tunisien n'a jamais été valable en France puisque obtenu après le départ de Tunisie et alors que votre résidence habituelle était française .

Si vous êtes français , vous pouvez le passer dans n'importe quel pays hors UE a la condition de vous inscrire au consulat français correspondant à votre résidence effective dans ce pays . 6 mois après la date d'inscription vous pourrez obtenir si vous revenez en France une attestation de radiation , permettant de faire l'échange contre un titre français dans l'année qui suivra l'installation en France .